



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 063

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 17 octobre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'octobre.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Brigitte MAIRE

Présents : 11 Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Christelle DUQUET, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Christine TREDANT

Absents : 7 Christine ARNOUX, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Justin MARGUERON, Michaël NICOD, Damien SCHELL

Procurations : 5 Christine ARNOUX donne procuration à Martial CORDIER
Jacqueline DELAVELLE donne procuration à Nadège MOUGIN
Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Claudine CAGNON
André GARRESSUS donne procuration à Anthony MERIQUE
Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 063 :

Objet : plan de financement définitif de la chaufferie-bois du jardin de la cure (et de son réseau de chaleur)

Le Maire rappelle que le projet de chaufferie du jardin de la cure et le plan de financement provisoire a été voté par décision n° 2022-058 du 8 décembre 2022.

Suite à l'avancement de l'avant-projet, le plan de financement a été revu afin d'intégrer un chiffrage précis des coûts ainsi que les évolutions des dispositifs d'aides en cours des cofinanceurs (Département, Région, SYDED, etc.). Un nouveau financeur est intégré au projet : l'Europe puisqu'un appel à projet du FEDER est en cours.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce sur le plan de financement ci-annexé, résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	212 559.00 €
Primes CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)	+	7 000.00 €
Subvention Europe (FEDER)	+	228 276.00 €
Subvention SYDED	+	47 545.00 €
Subvention Région (de minimis)	+	40 824.00 €
Subvention Etat (DSIL HT x 30 %)	+	16 680.00 €
Subvention C@P25 (volet « vie locale »)	+	38 599.00 €
TOTAL HT	=	591 483.00 €

Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :

Fonds libres (part communale de TVA)	+	21 269.73 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	97 026.87 €
TOTAL TVA	=	118 296.60 €

Coût total net de ce plan pour la collectivité : Fonds libres = 233 828.73 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux relatifs à la chaufferie-bois du jardin de la cure,
- de valider le plan de financement ci-annexé et de solliciter la participation des cofinanceurs,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

En outre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention. Il s'engage à ne démarrer les travaux qu'après accord des financeurs et à réaliser les travaux dans les délais prescrits à compter de la date de notification de la décision, le cas échéant.

Suffrages exprimés : 16 **Pour : 16** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 025-212501936-20231026-2023_063-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication